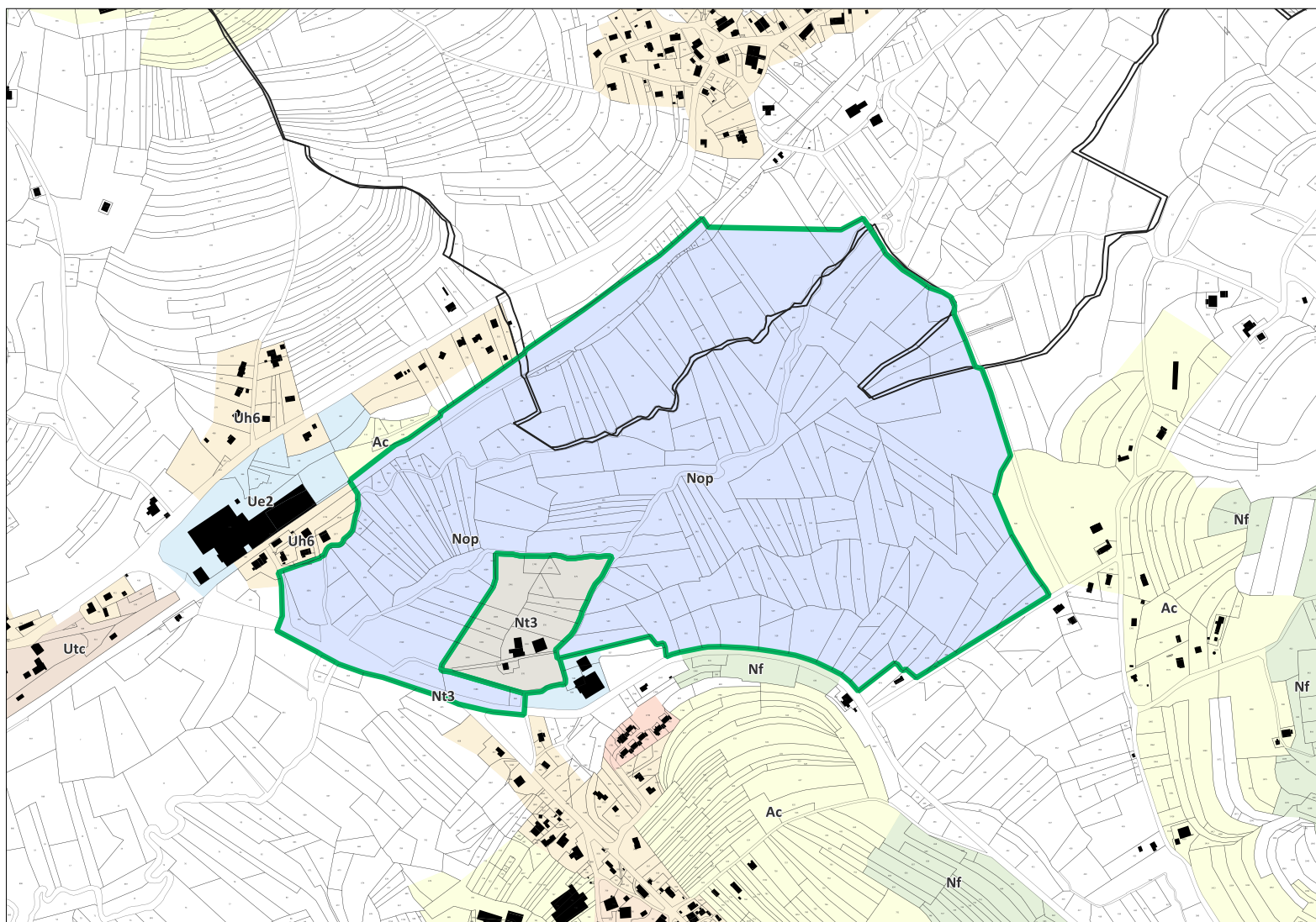


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nop

STECAL : Secteur naturel de découverte où les constructions sont interdites

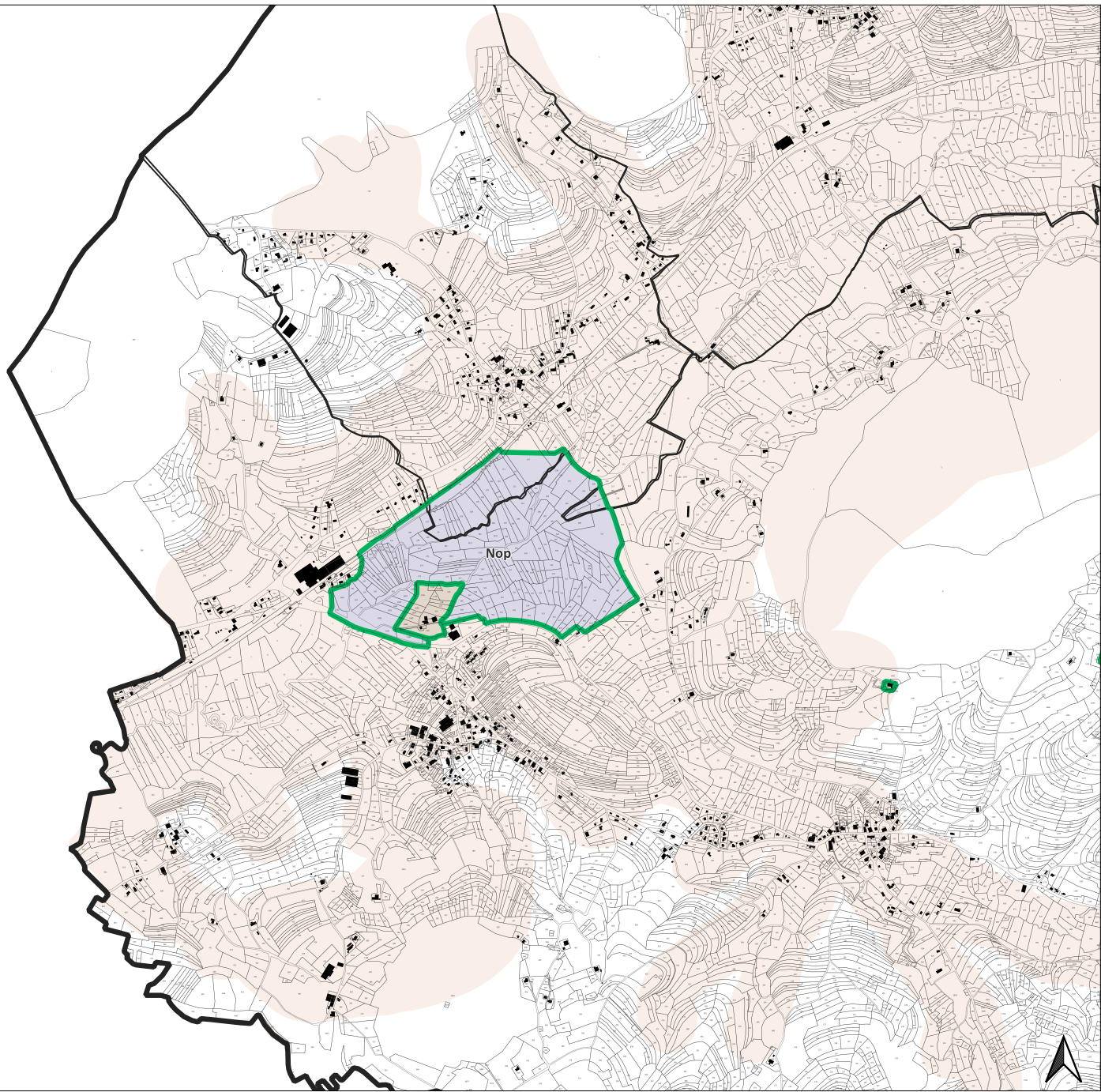
SURFACE (en ha) : 57.43

PROJET : > Création

> Public

> Mise en valeur des étangs par des aménagements légers



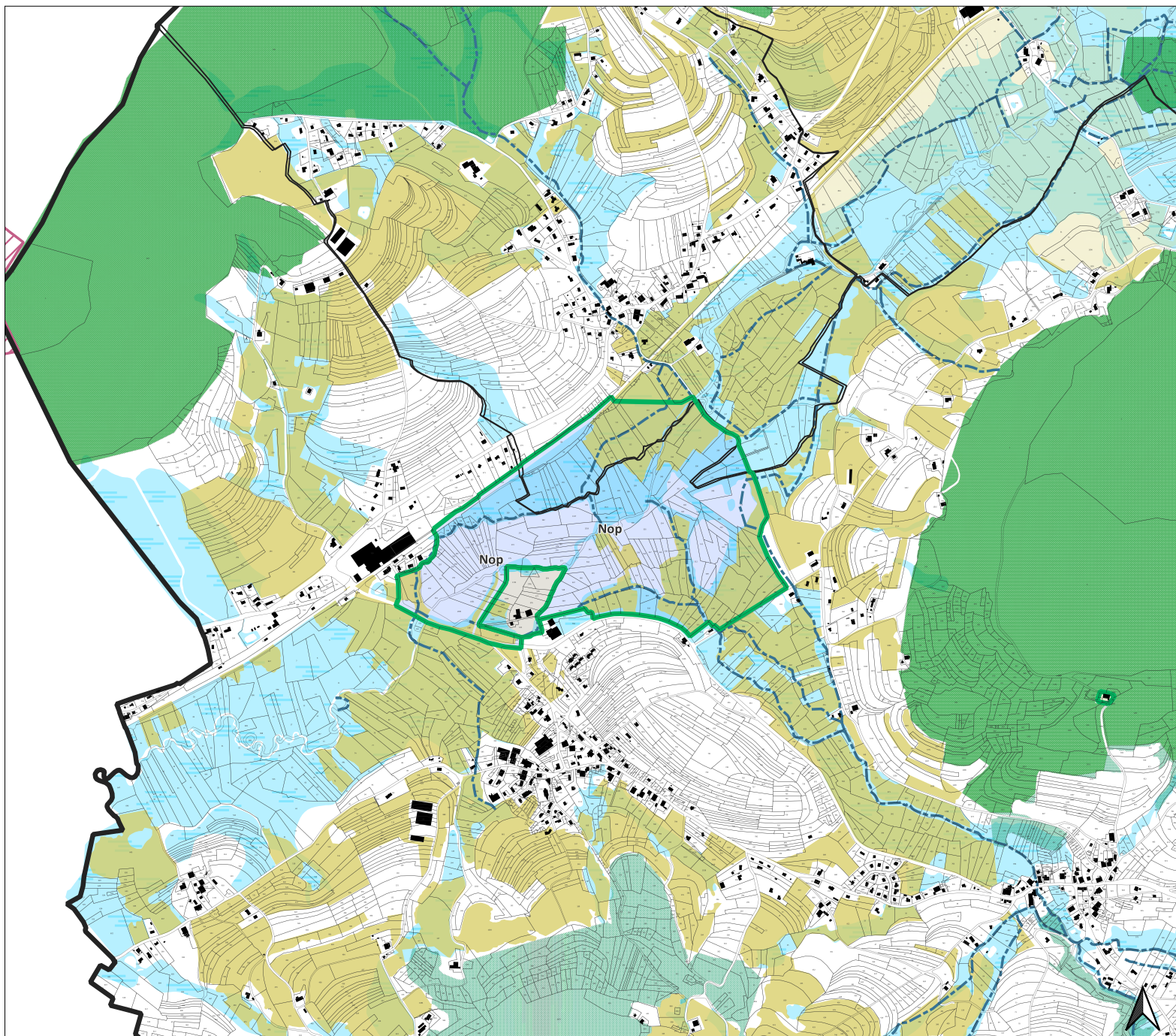


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nop
STECAL : Secteur naturel de découverte où les constructions sont interdites
ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen



SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nop

STECAL : Secteur naturel de découverte où les constructions sont interdites

ENJEUX : Seuls des aménagements de plein-air sont autorisés, limitant ainsi les impacts sur les milieux.

Délimitation du secteur

Enjeux environnementaux et paysagers

Arrêté de Protection de Biotope

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

NATURA 2000

Zone Humide Effective

Réserve nationale

Réservoirs trame prairie

Corridors trame prairie

Réservoirs trame forêt

Corridors trame forêt

Trame bleue



ENJEUX : Seuls des aménagements de plein-air sont autorisés, limitant ainsi les impacts sur les milieux.

- ONF- Forêts Publiques